

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

TRIMESTRIEL

Prix : 1 €uro

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 46

Oct. Nov. Déc. 2012

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.rocche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

PP 1-6 : relevé d'étape
préparatoire

PP 7-8 : Annexes I (La Charte
d'Amiens) & II (Motion des
personnels administratifs)

PP 8-9 : compte rendu du CSN

PP 9-12 : motion générale

BAC n° 46

Oct. Nov. Déc. 2012

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

CONSEIL SYNDICAL DE JOIGNY

**A Jean-Claude CASTAGNEYROL auquel le CSN adresse
ses vœux d'heureuse retraite et le témoignage de sa
fraternelle affection.**

*Le n° 46 de BAC, du dernier trimestre de 2012, réunit le relevé d'étape qui a été
publié sur le site avant le 28 juin, le compte rendu du CSN du 28 juin et la motion
générale qu'il a adoptée.*

PREMIERE PARTIE : Relevé d'étape préparatoire au CSN du 28 juin 2012

Le Conseil syndical national se réunira au lycée Louis-Davier de JOIGNY, dans l'Yonne, le 28 juin 2012, après deux élections politiques fondamentales : l'élection du Président de la République et l'élection des députés, pour un mandat de 5 ans dans les deux cas. Ces élections ont donné au parti socialiste la présidence de la République et le gouvernement ainsi que la majorité absolue, sinon celle des trois cinquièmes, au Parlement. Maître des régions, d'une majorité de conseils généraux et de conseils municipaux de grandes villes, le parti socialiste accède, pour la première fois dans l'histoire de la Vème République, à un pouvoir quasi-total sur la France. En dépit d'une forte abstention aux législatives et de l'entrée à l'Assemblée Nationale de quelques députés d'extrême droite, le vote des Français, par un effet de balancier ou pour d'autres raisons, s'est majoritairement porté à gauche.

L'ère SARKOZY est-elle pour autant terminée ? Rien n'est moins sûr ..., sinon dans le style, du moins dans son contenu toujours voué à l'idéologie libérale.

Cette idéologie libérale a produit, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le dernier CSN du SNCA e.i.L. Convergence en juin 2011, **des suppression d'emplois, des destructions de moyens de production que les créations n'ont pas compensées puisque la courbe du chômage est toujours ascendante tandis que la paupérisation de la population gagne du terrain.**

La crise de la dette, qui est la traduction financière du malthusianisme libéral en matière économique et sociale, secoue les pays de l'Union Européenne, dont la GRECE, le PORTUGAL, l'ESPAGNE, l'ITALIE, qui, en dépit de l'inflexion récente qui remet la croissance à l'ordre du jour, restent soumis à des cures inhumaines d'austérité au prétexte de diminuer les dépenses de l'Etat qui s'endette pourtant davantage de jour en jour.

Pour ce qui concerne la vie syndicale, elle reste fidèle à ses vieux démons ; les appareils, embourbés dans la cogestion avec les pouvoirs en place, s'agitent au lieu d'agir et laissent les salariés en difficulté se débrouiller sur le terrain sans jamais faire valoir un véritable programme revendicatif ; appeler, comme certains secrétaires de grandes centrales, à voter contre tel candidat à la Présidence de la République n'a pas grand-chose à voir avec la **Charte d'Amiens** !

Cependant, l'année 2011-2012 fut pour le SNCA e.i.L. Convergence une année importante et fructueuse à plus d'un titre.

I- Dixième anniversaire

La rentrée 2011 a marqué le 10ème anniversaire du SNCA e.i.L. Convergence, créé au cours de l'été 2001, après l'exclusion du SNETAA hors de la FSU dont il était cofondateur avec le SNES. Le SNETAA ne souhaitait pas resté seul, en dépit de son double A signifiant « Action Autonome » ; il a demandé à des militants AUTREMENT, d'autres corps que celui des PLP, de fonder des organisations professionnelles afin de les grouper en une fédération Efficacité Indépendance Laïcité (EIL) dont le nom véritable fut **Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires**. D'abord désigné par l'appellation SNETAA agrégés certifiés e.i.L., le **SNCA e.i.L.** a pris ce nom en février 2003, lors de son premier congrès, à la veille du congrès fédéral, également constitutif, de **LAMOURA**, en mars 2003. Il a ajouté **Convergence** à son logo après avoir été exclu de la fédération EIL et adhéré à la Convergence des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics, née à GUERET, en 2005. C'est aussi cette année-là que des militants, qui n'étaient ni certifiés ni agrégés, lui ont demandé la possibilité d'adhérer parce qu'il portait les valeurs EIL, nées elles-mêmes de l'orientation syndicale **AUTREMENT**. Par la suite, la réécriture partielle des statuts a permis la création des **commissions ouvrières**, différenciées selon les corps qu'elles syndiquent et qui s'administrent elles-mêmes.

II- Le SNCA e.i.L. Convergence, Pôle de Rassemblement Syndical

A- Syndicalisme administratif et vote électronique

La rentrée 2011 a été également marquée par les élections professionnelles dans la Fonction Publique d'Etat, organisées en application de la loi dite de « rénovation du dialogue social » du 5 juillet 2010, permise par les accords de BERCY de 2008 dont on peut dire qu'ils ont intronisé le **syndicalisme administratif**.

L'Education Nationale a ouvert le ban de ces élections avec, en plus, la particularité d'inaugurer, elle seule, le vote électronique !

Ce vote électronique, outre qu'en dépit de sa justification simplificatrice, il a été l'occasion de maintes complications, est un outil, du moins dans la situation actuelle du développement technologique, tout à fait **antidémocratique** ; d'assurance en assurance de la fiabilité et de l'impartialité des divers intervenants pour le surveiller et garantir sa sincérité, il n'est pas évident que, tel l'œil regardant Caïn au fond de son tombeau volontaire, celui d'un *Big Brother* mal intentionné n'ait pas chu au fond de l'urne électronique ! Ce qui a refroidi plus d'un électeur.

B- Abstention et désaveu

Cependant, complexité et insincérité des procédures n'expliquent pas, à elles seules, le fort taux d'abstention qui caractérise ces dernières élections professionnelles dans l'Education Nationale ; il faut aussi l'attribuer à la méfiance de plus en plus patente des personnels à l'égard des organisations syndicales du secteur éducatif qui ont accompagné, avec une persévérance digne d'une meilleure implication, tous les reculs que l'institution scolaire a subis depuis des lustres : **augmentation de l'échec scolaire et du décrochage, violence niée mais de plus en plus présente dans les établissements sans que jamais il ne soit question de recourir aux CDDF, stagnation, voire recul du pouvoir d'achat des personnels, dégradation du statut social des enseignants**. Surtout, comme l'ensemble des grandes confédérations, elles ont été dans l'incapacité de s'opposer aux effets forcenés de la RGPP, de la LOLF, et d'une façon générale de la financiarisation des rapports sociaux (ex. les retraites).

Ce n'est pas un discours antisyndical que tient le SNCA e.i.L. Convergence quand il dénonce la « notabilisation » des appareils syndicaux et leur incurie ; attaché aux objectifs définis et aux méthodes pour les atteindre préconisées par la **Charte d'Amiens**, il déplore la désaffection à laquelle ce texte fondateur (annexe 1) est soumis par ceux qui devraient en être les propagateurs infatigables et les praticiens acharnés.

C- Une histoire électorale mouvementée ...

Ces élections, à portée nationale, étaient les premières auxquelles participaient le SNCA e.i.L. Convergence depuis 2002. Sous son nom provisoire de SNETAA agrégés certifiés e.i.L., il avait présenté, alors, une liste de certifiés qui avait recueilli, certes, moins de 900 voix mais procuré, objets de toutes les convoitises du secrétaire général du SNETAA, trois décharges et demi ...

C'est pourquoi, après avoir soigneusement miné le terrain sous divers prétextes, lui et son successeur ont, en 2005, 1/ **exclu** la secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence de la fédération EIL, 2/ **tenté** vainement de s'emparer du SNCA e.i.L. Convergence, et 3/ avec la complicité active et signée du DRH du ministère – ce monsieur, évincé par Josette THEOPHILE, termine sa carrière de haut fonctionnaire irresponsable, après un passage à la Cour des Comptes, comme Directeur de Cabinet du nouveau ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON, ce qui n'est pas nécessairement rassurant - **empêché** le SNCA e.i.L. Convergence d'aller aux élections. Une démarche identique d'éviction s'est reproduite en 2008. Mais en 2010, la représentativité préalable n'étant plus un critère discriminant, le SNCA e.i.L. Convergence était là.

Et bien là !

D- ...qui débouche sur l'union ...

Le syndicalisme administratif, voulu par SARKOZY et entériné à BERCY par la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU, la CGC et SUD, met le paritarisme hors jeu en le neutralisant définitivement. C'est pourquoi le CSN du 29 juin 2011 avait décidé que le SNCA e.i.L. Convergence ne produirait de listes que pour les comités techniques ; mais les aléas de la recomposition, à laquelle, pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas prêté la main, ont voulu que le SNEPAG* e.i.L. ait refusé de suivre le SNETAA à FO. La direction du SNEPAG e.i.L., dans un premier temps, a proposé au SNCA e.i.L. Convergence de faire listes communes. C'est pourquoi **Patrick KRZEMINSKI, secrétaire général du SNEPAG e.i.L. et Françoise ROCHE, secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence ont écrit une lettre au ministre de l'Education Nationale pour l'informer, selon la loi, que leurs syndicats présenteraient des listes communes sous le vocable « les syndicats e.i.L. »**. En apprenant que le SNEPAG e.i.L. présentait des listes dans l'académie de LILLE, le secrétaire général du SNETAA-FO, qui ne sait sans doute pas qu'il est interdit d'appartenir à deux fédérations ou confédérations en même temps, a envoyé des courriers comminatoires au secrétaire général du seul et authentique SNEPAG e.i.L. et au Recteur de LILLE. Comme le temps pressait et excluait un recours, même en référé d'heure à heure, devant la justice contre le secrétaire général du SNETAA-FO, la direction du SNEPAG e.i.L. a jugé sage de demander à présenter ses listes sous la seule référence et le seul logo du SNCA e.i.L. Convergence qui n'avait aucune raison de lui refuser cette possibilité d'aller aux élections.

Dans l'académie de NICE, une autre organisation syndicale, **Action & Démocratie, née d'une scission du SNETAA (une de plus !), ayant monté une liste pour la CAPA des PLP**, s'est également trouvée dans l'impossibilité d'aller seule aux élections. En effet, là encore, le SNETAA-FO a manifesté son penchant antidémocratique en faisant capoter localement l'accord électoral, pourtant national, entre Action & Démocratie, créé à une date trop récente pour aller seul aux élections, et le SE-UNSA ... Les camarades Action & Démocratie de NICE se sont alors, eux aussi, tournés vers le SNCA e.i.L. Convergence qui a accepté de mettre son seul nom et son seul logo sur les listes qu'ils présentaient.

E- ... et le succès !

Le résultat de cette **unité syndicale, voulue par les personnels de terrain**, a été le score de 1383 voix obtenu par la liste nationale du SNCA e.i.L. Convergence pour le CTN et deux élus, un titulaire et un suppléant, à la CAPA PLP de NICE, sous le logo du SNCA e.i.L. Convergence.

La direction nationale du SNCA e.i.L. Convergence avait, certes, devant les *imbroglii* inévitablement créés par la nouvelle loi sur la représentativité, envisagé les cas de figure qu'elle a finalement assumés pour constituer, grâce au SNCA e.i.L. Convergence et autour de lui, un **Pôle de Rassemblement Syndical** ; mais, jamais, elle n'a pris l'initiative d'en initier seule la construction. **Ce n'est pas l'appareil qui décide ; c'est le terrain, en l'occurrence des militants qui s'engageaient dans les élections professionnelles et auxquels on barrait la route**, qui a demandé à une structure, la nôtre, de mettre en place la solution dont il avait besoin. Pas l'inverse.

C'est ainsi que la **Charte d'Amiens** conçoit le syndicalisme ; c'est ainsi qu'il est réellement unitaire et démocratique. C'est ce syndicalisme-là que pratique le SNCA e.i.L. Convergence.

III- De la réflexion, de l'action et de la persévérance

Les publications papier du SNCA e.i.L. Convergence (numéros 41 à 44 de *BAC*, 4 et 5 de *Nota Bene*, 5 d'*Autrement pour le SIEL*) et celles directement destinées à son site informent régulièrement les adhérents, les militants et les sympathisants de l'état de la réflexion du SNCA e.i.L. Convergence et de ses actions.

A-Les suites électorales

Alors que, depuis la rentrée 2006, le SNCA e.i.L. Convergence n'a disposé d'aucun moyen en décharges pour faire son travail syndical d'information et de revendication, il est en droit d'attendre pour la prochaine rentrée scolaire que ses 1383 électeurs nationaux soient écoutés par les pouvoirs publics et que ceux-ci lui attribuent quelques moyens de fonctionnement. Or la situation est complexe.

1/ La politique du gouvernement précédent a été de rogner au maximum sur les postes, donc de rogner aussi sur les décharges qui sont toujours assises sur des postes ;

2/ La loi du 5 juillet 2010 sur la représentativité visait entre autres à réduire les interlocuteurs syndicaux du pouvoir ... Raté ! Mais les « moyens » étant restreints

...

3/ Dans l'Education Nationale, l'énorme taux d'abstention fait que les organisations traditionnellement pourvues auront moins de décharges que par le passé car celles-ci sont attribuées selon les quotas de voix obtenues ;

4/ Donc, les appareils s'agitent en coulisses pour obtenir des *boni* (la rumeur parle de 40 % au dessus de ce que donnent les quotas de voix) ;

5/ La DGRH, en poste depuis 2007, a la fâcheuse habitude de répondre le moins possible aux courriers qui lui sont adressés ; sur le sujet des décharges, le SNCA e.i.L. lui a écrit, tout comme il a averti les candidats aux dernières présidentielles. Mais la DGRH n'a jamais rien dit !

B-Précarité et paritarisme

La précarité de l'emploi et du statut social est, dans le système économique libéral, une variable bien commode dont les dirigeants politiques usent immodérément pour faire grossir les profits financiers des actionnaires et, fallacieusement, pour alléger les fameuses dettes de l'Etat. L'Education Nationale connaît bien la question avec ses contractuels, ses vacataires, ses TOS territorialisés, ses Assistants d'Education jetables, ses stagiaires déplacés, ses personnels qui ne peuvent muter, ses TZR en voie de prolifération !

1/ AIDE AUX COLLEGUES

Au cours de cette année, le SNCA e.i.L. Convergence a aidé des collègues en situation difficile, en général avec succès, comme il l'avait fait par le passé.

A ce propos, il faut remarquer, une fois encore, que le paritarisme est mort. Non que le SNCA e.i.L. Convergence s'en réjouisse : **la gestion et la décision paritaires sont d'essence démocratique**, et la mort du paritarisme est antidémocratique. Mais le fait est là ; la bureaucratie libérale l'a réduit à néant. Attaché à la défense, à la promotion et au développement des services publics, le SNCA e.i.L. Convergence prône leur gestion paritaire par ceux qui les font vivre, par ceux qui en bénéficient, par les élus de la République qui en permettent l'institution et le fonctionnement : quand nous en serons là le paritarisme véritable vivra.

Dans la situation actuelle, le SNCA e.i.L. Convergence a fait comme les années précédentes : il a aidé tous les personnels qui se tournaient vers lui, pour obtenir un emploi, pour muter, pour se faire verser des indemnités de licenciement... Il y a actuellement deux dossiers en cours, celui d'un Assistant d'Education sanctionné et menacé de licenciement pour avoir voulu faire respecter la loi Evin dans son établissement, et celui des collègues qui n'ont toujours pas été rémunérés pour le travail fourni l'an dernier dans l'internat d'excellence de LANGRES.

2/ LES CONCOURS SPECIFIQUES

L'ancien chef de l'Etat s'était engagé, en janvier 2010, a donné aux contractuels de l'Education Nationale la possibilité d'être titularisés. Puis le silence est retombé sur la question, en dépit des courriers adressés aux ministres concernés qui ne se sont pas donnés la peine d'y répondre, à l'exception d'un secrétaire d'Etat à la Fonction Publique vite démis de ses fonctions en raison d'une affaire de mœurs.

A la fin de l'année 2011, pendant « la trêve des confiseurs », le SNCA e.i.L. Convergence a écrit au chef de l'Etat sur le sujet des concours spécifiques permettant la titularisation des personnels précaires. Dès la rentrée de janvier 2012, le Premier Ministre a fait mettre en procédure accélérée la délibération d'un projet de loi, complexe, certes, mais complet, qui, à la mi-février, était adopté par les deux chambres. Le SNCA e.i.L. Convergence a estimé que ce vote valait réponse à un courrier pour lequel le Président de la République n'avait pourtant pas même accusé réception...

Des concours spécifiques de recrutement doivent donc être ouverts pendant la prochaine année scolaire. Le SNCA e.i.L. Convergence a fait savoir à l'équipe de campagne de François HOLLANDE qu'il serait très vigilant sur cette question.

C- L'égalitarisme contre l'égalité

1/ LA MGIEN

La référence, pour le SNCA e.i.L. Convergence, est le fonctionnement de la MGIEN dans l'académie de VERSAILLES. Depuis 2004-2005 sont organisées des séances de travail entre le rectorat et l'intersyndicale qui s'était constituée lors de la crise de 2004 et dont le SNCA e.i.L. Convergence est un membre actif. Des améliorations pour les personnels ont été obtenues grâce à ces séances de travail tant pour les rémunérations que pour le suivi des carrières dont ont bénéficié les personnels titulaires et contractuels. Bien entendu, le souci des jeunes relevant de la MGIEN est toujours prioritaire. C'est pourquoi, avant même que le précédent pouvoir lance sa lutte **contre le décrochage, la MGIEN de Versailles avait élargi le champ de ses missions afin non seulement d'y remédier mais aussi de le prévenir.** Les dispositifs de rentrée concernant la MGIEN se sont grandement inspirés de l'exemple versaillais qui, en outre, peut être **une préfiguration de la façon dont le SNCA e.i.L. Convergence souhaite voir gérer et administrer les services publics : pas de cogestion mais un véritable paritarisme entre les intéressés.**

2/ LES INTERNATS D'EXCELLENCE

A l'occasion de la présidentielle et des publications concomitantes de divers rapports, ont été proférées beaucoup de sottises. Les moindres ne sont pas celles concernant les internats d'excellence. Leur coût n'a-t-il pas été dénoncé ? Alors qu'ils émargent à un financement spécifique ... Leur public ciblé n'a-t-il pas été mis en cause ? Alors qu'ils ont été institués pour permettre que des élèves, issus de milieux modestes, voire très modestes, majoritairement boursiers, accèdent à de bonnes conditions d'étude et à la culture, des voix se sont élevées pour contester le domaine réservé des internats d'excellence sous prétexte que tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'excellence. C'est vrai, ils doivent tous en bénéficier ; mais les réalités sociologiques de la population française, les flagrantes injustices sociales qui la fracturent, les inégalités constantes et grandissantes des équipements du territoire obligent le SNCA e.i.L. Convergence à récuser ces discours égalitaristes et égoïstes qui veulent toujours donner plus à ceux qui ont déjà plus. **L'égalité des droits, affirmée par la devise de la République, impose à l'Etat qu'il veille à réduire au maximum les distorsions sociales** : de même que les CDDF doivent être un excellent outil contre la violence scolaire, de même les internats d'excellence doivent être les instruments utilisés contre l'injustice scolaire et culturelle. C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence exige non seulement leur maintien et leur extension, mais aussi leur **fonctionnement dans l'esprit républicain qui doit animer toutes les institutions de la République**, sans souscrire aux idéologies qui ont pu les faire naître ni à de celles qui les combattent. L'avenir de la jeunesse, fille de la République, n'a que faire de ces distinctions partisans.

3/ L'AFFAIRE « RENE CASSIN »

Au moment où s'achève la rédaction de ce relevé d'étape, l'affaire « René Cassin » est en cours et n'est pas réglée, si tant est qu'elle puisse l'être. Le Conseil Syndical en sera informé dans le détail. Pour l'heure, ce qu'on en peut dire c'est que :

- l'inexpérience et la suffisance d'un nouveau chef d'établissement ont permis cette « affaire » ;
- laquelle consiste à ériger un petit LP comptant 25 profs en un « centre d'examens » devant accueillir plus de 200 correcteurs de 22000 copies produites par 76 CAP différents, par des DI (diplômes intermédiaires) et des BEP ..., « l'intendance », c'est-à-dire la collecte, le tri, la numérotation, l'anonymat par « massicotage » des copies, leur distribution aux correcteurs *ad hoc*, leur récupération, leur ré-attribution aux candidats et aux établissements où se réuniront les jurys, sans compter force paperasses à remplir, à signer et faire signer, étant dévolue aux 25 profs qui ont encore des élèves, qui sont de surveillance de bac, et qui sont aussi correcteurs ailleurs ! Tout ce travail supplémentaire pour pas un centime !

- le mépris pour l'enseignement pro, ses diplômés de niveau V, ses personnels, ses élèves crève les yeux de tout un chacun ... sauf des responsables de l'Education Nationale, Centre inter académique des Examens de la Région Ile-de-France, rectorat et ministère, sauf des responsables de la Région en charge de la « formation professionnelle », sauf des responsables de la Mairie de Paris dont relève le lycée René Cassin sous statut municipal !
- Dans l'affaire, c'est le seul SNCA e.i.L. Convergence qui a mis en branle les périphéries institutionnelles qui manifestement n'avaient pas réalisé leur bourde et qui ne savent toujours pas comment en sortir.

IV- Les « relations extérieures »

A- Avec l'institution

Sans être toujours pendu au téléphone ou penché sur le clavier pour préparer des courriers, le secrétariat national a tenté de communiquer avec le ministère à plusieurs reprises. Force est de constater, cependant, que depuis « l'affaire PEDERZOLI » (2010-2011), le silence prévaut en guise de réponse. Est-ce parce que ce dossier, comme celui de l'intrusion du négationnisme dans certains CDI qu'il avait traité peu auparavant, a conduit le SNCA e.i.L. Convergence à constater et à dire que **l'antisémitisme, même sous une forme larvée, subsistait dans l'Ecole de la République ?** Il n'en reste pas moins que cet antisémitisme est un fait, même s'il se voile sous l'antisionisme. Ne faudrait-il pas plutôt dire que **l'antisionisme est trop souvent l'alibi de l'antisémitisme ?**

Dans ces deux dossiers, les valeurs républicaines auxquelles il se réfère et les principes de la démocratie ont été les seuls motifs de l'action du SNCA e.i.L. Convergence, comme ils le sont dans tout ce qu'il entreprend pour défendre l'Ecole de la République, ses personnels et ses élèves.

Avec le changement du pouvoir exécutif, le SNCA e.i.L. Convergence espère qu'il sera mieux écouté et considéré. Pendant la campagne présidentielle, il a été reçu par les équipes du Parti Socialiste et d'Europe Ecologie-Les Verts. Dès la nomination du premier gouvernement EYRAULT, il a demandé audience au nouveau ministre de l'Education Nationale ; il sera reçu au ministère la veille de son CSN.

B- Avec les organisations syndicales

Outre sa participation active et fructueuse à l'intersyndicale MGIEN-VERSAILLES, le SNCA e.i.L. Convergence assume celle, plus récente, aux côtés du SNEPAG e.i.L., à une autre intersyndicale pour défendre l'existence et la dignité de l'enseignement professionnel public dans l'académie de LILLE. Il a mis comme condition à sa participation à des actions communes pour défendre l'enseignement pro, ses personnels et ses élèves qu'il ne côtoierait pas le fossoyeur de cet enseignement, c'est-à-dire le SNETAA-FO.

Si le SNCA e.i.L. Convergence a de bons contacts avec ses élus à la CAPA PLP de NICE qui y siègent sous son nom et son logo mais viennent d'Action & Démocratie, les liens avec cette organisation restent virtuels au niveau national car sa direction ne veut pas compromettre l'accord qu'elle a passé avec le SE-UNSA en vue des dernières élections professionnelles et de leurs suites.

Wait and see.

V- Proposition d'ordre du jour.

La secrétaire générale et le secrétariat national proposent que le CSN de JOIGNY soit un hommage à Jean-Claude Castagneyrole, proviseur retraité du lycée René Cassin, qui a suivi les travaux du SNCA e.i.L. Convergence avec intérêt et y a participé.

Par ailleurs, il paraît logique que les travaux commencent par le compte rendu de l'audience ministérielle de la veille.

Ensuite, il faudra aborder les dossiers en cours - MGIEN, concours spécifiques, internats d'excellence, devenir de l'enseignement pro, décharges,... – mais aussi la question des statuts et celle de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Enfin, la commission ouvrière des personnels administratifs propose une motion (annexe 2) qu'il faudra étudier.

Bien entendu, les questions diverses sont les bienvenues.

* Syndicat National de l'Education nationale des Personnels d'Administration et de Gestion

Annexe 1

La CGT, créée en 1898, lors du congrès de LIMOGES, au terme – provisoire - d'une longue marche vers le syndicalisme unitaire, parachève cette unité lors de son congrès d'Amiens en octobre 1906. Elle ajoute à l'article 2 de ses statuts disant : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat », le texte suivant, connu sous le nom de Charte d'Amiens, qui est adopté par le congrès le 13 octobre : 830 voix pour, 8 contre, 1 abstention.

« Le Congrès considère que cette déclaration* est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique* :

Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste : il préconise, comme moyen d'action, la grève générale, et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat des opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes, qui en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

* L'article 2

Annexe 2

MOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE présentée au CONSEIL NATIONAL DU SNCA e.i.L Convergence Lycée Louis DAVIER – JOIGNY – 28 juin 2012

Ici, à Joigny, au lycée Louis DAVIER, ce 28 juin 2012, au Conseil National du SNCA e.i.L Convergence, naît officiellement la Commission Ouvrière des personnels administratifs de l'Education Nationale.

J'en suis, à titre personnel, très fière. Des personnels administratifs ont souhaité être sur nos listes en 2011 pour les élections professionnelles, et j'en suis. De plus, nous avons défendu nombre de ces personnels à titre individuel, il est donc parfaitement cohérent qu'une Commission ouvrière puisse naître et exister.

Fidèle au SNCA e.i.L Convergence, à son histoire, à ses valeurs, à ses attentes aussi, j'entends que les personnels des autres Fonctions Publiques nous rejoignent. Ils sont déjà les bienvenus.

Il est urgent que les personnels administratifs de l'Education Nationale soient enfin considérés au même titre que tous les autres au sein du Service Public d'Education. Un système éducatif, tout le monde ici en conviendra, ne peut pas tenir que sur les enseignants uniquement.

Je tiens à saluer le travail acharné, la détermination, la vigilance et l'expérience de notre organisation pour que le projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique soit adopté. Chose faite en février 2012. Le SNCA e.i.L Convergence fut l'une des seules organisations à réagir aux propos de l'ex-Président de la République au sujet des précaires, c'était en 2010 à la télévision, la seule organisation à réactiver un texte élaboré et presque enterré, c'était en décembre 2011, et à obtenir la procédure accélérée au Parlement et enfin l'adoption définitive du texte en février 2012.

Cette Loi intègre, et c'est heureux, les personnels administratifs des trois Fonctions Publiques. Enfin, ils ne sont pas oubliés ! Quelle Victoire !

Et les catégories C, les plus précaires, obtiennent plus de facilités pour la titularisation. Ce n'est que justice ! Reste à observer l'application pratique de la Loi : décrets, nombre de postes...

Nous serons vigilants et réactifs, j'en suis certaine.

Voici, mes chers camarades, les revendications de la Commission Ouvrière des personnels administratifs de l'Education Nationale :

- Ouverture de postes aux concours permettant une réelle résorption de l'emploi précaire

- Face à la volonté de pérenniser les personnels à leurs postes et à leurs lieux de travail, permettre une réelle mobilité lorsqu'elle est demandée par les personnels (droit à mutation)
- Augmentation immédiate de 5% du traitement des personnels de catégories A et B et de 10 % des personnels de catégorie C pour rattraper la perte du pouvoir d'achat de ces personnels paupérisés
- Garantir que des personnels de catégories B et C assureront bien des missions liées à leurs catégories. Il n'est plus possible, dans un souci d'économie, que des personnels de catégorie B assurent des missions de catégorie A et que des personnels de catégorie C assurent des missions de catégorie B
- Garantir les remplacements des personnels administratifs en congé réglementaire au même titre que les enseignants (même s'il reste beaucoup à faire pour le remplacement des enseignants)
- Organiser des formations à la prise de poste et de façon continue et qui répondent réellement aux besoins des personnels

Que les personnels administratifs de l'Education Nationale ne soient plus relégués au rang des anonymes de l'Ecole de la République, qu'ils soient enfin reconnus comme des personnels indispensables à la réussite de tous ses élèves.

Enfin, la Commission Ouvrière des personnels administratifs de l'Education Nationale appelle de son vœu un vote unanime de cette motion au sein du Conseil National.

Delphine PANOUILLOT

DEUXIEME PARTIE : Compte-rendu du CSN du 28 juin 2012

Dès l'ouverture du Conseil Syndical National, le 28 juin 2012, au lycée Louis-Davier de JOIGNY, la secrétaire générale met au vote le relevé d'étape préparatoire au CSN qui a été publié sur le site et l'ordre du jour tel qu'il a été proposé en partie V de ce relevé.

Les deux textes sont adoptés à l'unanimité.

Ensuite est mise en délibération la double proposition suivante :

- La secrétaire générale propose de tenir le CSN, réuni au lycée Louis-Davier de JOIGNY, en hommage à Jean-Claude CASTAGNEYROL, proviseur du lycée René-Cassin de PARIS XVIème, qui vient de prendre sa retraite. Monsieur CASTAGNEYROL a participé aux travaux du SNCA e.i.L. Convergence et à ses audiences. De même, la secrétaire générale propose que le BAC qui publiera la motion générale du CSN au dernier trimestre de l'année civile lui soit dédié.

- Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Samuel PANOUILLOT, secrétaire national en charge de la commission ouvrière des personnels précaires, demande, avant que s'engagent les débats, à faire une déclaration en souhaitant qu'elle soit jointe au PV du CSN.

Le Conseil lui donne la parole.

« Madame la Secrétaire Générale,

2011 est l'année du dixième anniversaire du SNCA e.i.L Convergence que vous avez créé au sein de la Fédération e.i.L, fédération qui existe toujours, avec plus de résonance, à travers notre organisation. Je ne m'étendrai pas sur les tumultes des années passées. Tout cela est public. Qui existe toujours, disais-je à l'instant. Exister. Oui, ce qui compte, c'est bien d'exister. Mais dans quel but ? Avec qui ? Pour qui ? Toutes ces questions sont essentielles et nous y avons répondu et ensemble nous avons construit. Sont présents aujourd'hui, vous, Madame, la fondatrice, et ceux qui vous ont rejoints dès la première heure. Nous sommes, en ce jeudi 28 juin, réunis, autour de vous, réunis et unis. Exister. C'est d'abord chercher et trouver le sens à une action. Exister au service d'une cause supérieure qui parfois dépasse ; et même le mépris, aussi l'ingratitude de quelques uns, n'y font rien. Nous existons.

La République, La Nation, l'Ecole, voilà ce qui nous porte, voilà ce qui nous fait traverser le temps et franchir parfois nos propres limites, sans que l'on s'en rende vraiment compte.

Ces dix années ont été jalonnées de lourds difficultés, mais surmontées, et de tant de victoires ! Toutes ces victoires syndicales, Madame la Secrétaire Générale, vous sont dédiées. De la première à la dernière, et pour les dernières, je pense au succès aux élections professionnelles de 2011 et ce texte absolument remarquable que nous avons obtenu, et c'est bien nous, pour la mise en place de concours au bénéfice des précaires dans les trois fonctions publiques. Qui, au moment où ce texte semblait enterré, alors que les organisations syndicales pignon sur rue n'en parlaient plus, qui a réactivé ce dossier ? C'est le SNCA e.i.L Convergence. Et à l'origine, en 2010, c'est le même SNCA e.i.L Convergence qui a saisi l'opportunité. Qui, en janvier, a écrit au Chef de l'Etat d'alors ? Qui a obtenu la procédure accélérée au Parlement ? Grâce à qui ce texte a-t-il été adopté en février ? Nous. Et dire qu'on a osé nous interdire de scrutin à deux reprises. Mais en 2011, ils n'ont pas pu. Notre audace, notre rigueur, notre enthousiasme, notre cohérence étaient bien trop forts. Exister ainsi, c'est existé. Etre patient et construire.

Tant de victoires donc. Tant de travail aussi, d'heures à réfléchir, à écrire, d'heures au téléphone, en audience. Oui, on se sent seul parfois, souvent même. Vous me l'avez dit, Madame la Secrétaire Générale, vous sentir seule parfois. Et je vous avais fait remarquer combien cette solitude, que je ressens aussi parfois, ne masque à aucun moment cette belle unité que nous avons construite.

L'UNITÉ, vous en êtes la garante.

Je disais que nous avions été interdits de deux scrutins. Qu'en avons-nous fait ? Nous résigner ? Non ! Nous avons déjà, nous le savions tous, un outil extraordinaire. Nous avons travaillé, réfléchi, agi bien sûr, et ce à tous les niveaux et chacun en fonction de ses compétences et ses appétences. Qu'ils nous ont rendu service ces gens-là ! Qu'ils ont bien fait ! Qu'ils soient plus nombreux encore ! Et qu'ils s'attendent encore à de grandes

surprises ! Qu'ils s'attendent encore à ce que notre détermination et notre enthousiasme mûrissent encore ! Je leur dis bonne chance.

Aujourd'hui, dit-on, le SNCA e.i.L Convergence serait un « micro-syndicat ». Concept d'intellectuel assis, je renvoie ici au poème de Rimbaud, ces fameux « assis ». Si cela signifie que le SNCA e.i.L Convergence n'est pas un appareil, qu'il n'y a pas trente-six étages à monter pour faire signer un courrier, qu'il n'est pas lié à des intérêts particuliers, qu'il est indépendant et un peu électron libre, oui c'est un joli « micro-syndicat ». En revanche, si cela signifie qu'il est petit, renvoyons donc les grandes organisations pignon sur rue au taux d'abstention des dernières élections professionnelles ! S'agit pas d'être grands, s'agit d'être imprégné du terrain et de ses préoccupations, s'agit aussi d'être modeste et fidèle à ses convictions, enfin quand on en trouve !

Le SNCA e.i.L Convergence a donc dix ans révolus ! Dix années passionnantes, fatigantes parfois, avec des doutes, des certitudes aussi, des rencontres, des amitiés qui se tissent, des victoires encore, du travail...

Nous avons aujourd'hui, Madame la Secrétaire Générale, une organisation portée par des valeurs, celles de la République, celles du Conseil National de la Résistance, valeurs sur lesquelles nous ne transigeons pas. Une organisation qui n'est pas un appareil, une organisation absolument indépendante, réactive, efficace, capable d'intervenir au niveau national comme au niveau le plus local, jusqu'à défendre un agent d'un collègue en Contrat Unique d'Insertion qui obtiendra un emploi pérenne. J'ai là, encore une fois, testé la force du « micro-syndicat ». Au moment où vous écriviez un courrier au Président de la République, j'écrivais à un Président de Conseil Général. Sans difficulté. Sans état d'âme. Avec audace et sérénité. Voilà notre force. Et si nous perdons cette capacité, si nous perdons cette incroyable et pourtant réelle souplesse, souplesse réfléchie, discutée et consentie, alors l'appareil guette...

L'appareil, à mon sens, sclérose, verrouille, annihile. J'en ai l'expérience. Il vaut mieux être libre dans un « micro-syndicat » que bâillonné dans un « macro-syndicat » sorte d'appareil lié à quelque lobby étrange. Qu'en pensez-vous Madame la Secrétaire Générale ?

Il est certain que notre équipe est une belle équipe, qu'elle porte en elle des ressources importantes et que l'avenir est devant elle. Voilà donc notre force, que tant nous envie.

Madame la Secrétaire Générale, j'ai tant appris et j'apprends tant à vos côtés. Nous avons tous appris et nous voulons tous encore apprendre à vos côtés.

A cet instant de notre histoire collective, au nom de tous, je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale, de votre ténacité qui nous a conduit jusqu'ici, de votre confiance, de votre présence, de votre patience et de cet Humanisme qui porte toutes vos actions. Soyez certaine de notre immense et inaliénable reconnaissance. Soyez certaine de notre profonde amitié doublée d'un profond respect.

Enfin, permettez-moi d'adresser quelques remerciements.

Merci, Monsieur le Proviseur Pierre Couranjou, entre autres, de m'avoir fait lire Céline et de m'avoir conseillé de travailler avec Madame Françoise ROCHE. Merci aussi, bien sûr, de nous accueillir ici, à Joigny, en ce début d'été pour notre Conseil National.

Merci à Monsieur Raymond Magdelaine, qui n'est pas présent aujourd'hui, du rôle clé qu'il a bien voulu joué lors des dernières élections professionnelles.

Merci à Monsieur Sébastien Vende pour son implication, son énergie et ses bons conseils.

Merci à Delphine, ma femme, ici présente, de son attention, sa patience et ses conseils avertis.

Madame la Secrétaire Générale, ces années m'ont forgé. J'ai eu besoin de vous, pour les élèves, les personnels, vous avez répondu présente. Maintenant que d'autres enjeux se font jour, vous le savez, vous êtes présente, encore récemment à VERSAILLES. Je vous remercie. Je suis profondément attaché à notre organisation, aux personnes qui la font vivre et aux valeurs qui la portent. Sachez que je suis fier d'en être.

Nous t'aimons, Françoise.

Vive le syndicalisme indépendant et laïque ! Vive le SNCA e.i.L Convergence ! »

La secrétaire générale met au vote la publication de la déclaration de Samuel PANOUILLOT. Cette publication est votée à l'unanimité.

Ensuite, les débats s'engagent sur l'ensemble des thèmes mis à l'ordre du jour et en prolongement de l'audience de la veille au MEN. Ils permettent d'élaborer la motion générale qui est à la fois le constat de l'action menée jusqu'au CNS et l'axe de celle à venir.

TROISIEME PARTIE : Motion générale

Le Conseil Syndical National du SNCA e.i.L Convergence, réuni le 28 juin 2012 au lycée Louis Davier de JOIGNY approuve que le SNCA e.i.L Convergence n'ait donné aucune consigne de vote pour les élections présidentielles et législatives. Cependant, il se réjouit de la défaite du candidat et du parti du libéralisme économique et de l'actionnariat financier mondialisé.

Mais, dans la mesure où le nouveau président de la République, François HOLLANDE, et son gouvernement, dirigé par Jean-Marc AYRAULT, n'ont rompu d'emblée :

- ni avec l'euro surévalué par rapport à la structure et à l'état de l'économie française,
- ni avec la politique faisant du règlement de la dette souveraine la « règle d'or » de la bonne « gouvernance »,
- ni avec les entraves constitutionnelles mises à la souveraineté nationale,

le Conseil Syndical National préconise que le SNCA e.i.L Convergence s'en tienne, pour porter les revendications de ses adhérents et de ses sympathisants, aux :

- objectifs fixés par les Chartes d'Amiens et de Toulouse,

- programme du CNR de 1944, à l'adhésion duquel appelaient récemment Treize Résistants de la Première Heure,
- principes et valeurs de la République.

I- Elections professionnelles d'octobre 2011 et Pôle de Rassemblement Syndical

Le Conseil se réjouit de ce que :

1. **le SNCA e.i.L. Convergence ait pu aller aux élections professionnelles** après l'ostracisme prononcé en 2005 par 1/ Pierre-Yves DUWOYE, alors DRH au MEN, et désormais directeur du Cabinet de Vincent PEILLON, ministre de l'Education Nationale, 2/ par Bernard PABOT de feu la fédération EIL et 3/ par Christian LAGE du SNETAA-FO, ostracisme renouvelé en 2008 ;
2. à cette occasion, il ait été **le Pôle de Rassemblement Syndical que lui assigne sa vocation unitaire**, en permettant aux listes d'autres « ostracisés » d'aller aux élections ;
3. les premiers élus sous son logo puissent défendre dans l'Académie de NICE les PLP et l'Enseignement Professionnel Public.

Le Conseil adresse ses remerciements aux 1383 électeurs qui ont voté pour la liste SNCA e.i.L. Convergence au CTN et à tous ceux qui ont porté leurs voix sur ses listes dans les académies de LILLE, NICE et VERSAILLES.

Par ailleurs, il remercie le SNEPAG e.i.L. et Action & Démocratie pour la travail qu'ils ont accompli aux côtés du SNCA e.i.L. Convergence à l'occasion de ce scrutin et espère que cette mise en commun militante aura des prolongements dans les mois qui viennent.

Au vu des informations données le 27 juin par le conseiller social du nouveau ministre de l'Education Nationale, le Conseil espère que les moyens obtenus grâce aux résultats électoraux seront bientôt attribués ; il charge le secrétariat national de **répartir ces moyens équitablement entre les trois organisations qui ont mis en commun leurs forces pour faire connaître et gagner les listes SNCA e.i.L. Convergence.***

II – Les dossiers en cours A/ MGIEN

L'année 2011-2012 est pour la MGIEN une année de reconnaissance de son travail et de son efficacité. En effet, la priorité donnée par le pouvoir à la lutte contre le décrochage scolaire et à sa prévention passe par la MGIEN, en particulier celle de l'académie de VERSAILLES, qui a mis en place, avant même leur installation officielle, des plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs. A VERSAILLES, cela s'est fait par la négociation entre les services du rectorat et l'Intersyndicale, dans le respect des acquis pour les personnels et dans l'intérêt prioritaire des élèves. Certes, à l'occasion d'un changement de chef de service, il y a eu quelques craintes de voir remis en question le travail accompli ces dernières années ; mais le SNCA e.i.L. Convergence et l'Intersyndicale ont su imposer qu'aucun des moyens ne soit retiré, ni amputé aucun salaire.

B/ Les internats d'excellence

La commission ouvrière des personnels de direction soutient à fond la création des internats d'excellence. Parmi les arguments en leur faveur :

- ils ne coûtent rien à l'Etat puisque, fonctionnant comme des fondations, ils financent par des dons leurs activités spécifiques ;
- leur création est en cohérence avec l'existence des cités scolaires et des lycées des métiers ;
- dans ce cas, ils concernent tous les types de publics scolaires ce qui est, au moins, une avancée de la démocratisation pour l'enseignement secondaire et une façon de contrebattre les effets pernicieux et si durables de sa massification ;
- ils redonnent aussi une dimension pédagogique au rôle du chef d'établissement qui ne devrait pas se satisfaire d'être le rouage d'un engrenage administratif coercitif qui perd souvent de vue l'intérêt des élèves et les attentes légitimes des personnels.

C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. Convergence s'étonne du contenu du rapport DELAHAYE**, inexact et fort critique à l'égard des internats d'excellence dont il ignore, par ailleurs, qu'ils sont créés, pilotés et animés par les chefs d'établissement.

C/ Les concours spécifiques

Le Conseil syndical se félicite de la part prise par le SNCA e.i.L. Convergence et sa commission ouvrière des personnels contractuels et vacataires dans la réactivation du projet de concours spécifiques pour résorber la précarité dans les trois Fonctions Publiques. Même s'il ne se fait pas beaucoup d'illusion sur la volonté d'un gouvernement plus enclin à la rigueur qu'à la lutte contre la précarité, même si ce dernier affichage apparaît surtout comme une option de la communication, le Conseil donne mandat à la direction du SNCA e.i.L. Convergence et à sa secrétaire générale de tout mettre en œuvre pour qu'une session ait lieu dès 2013.

D/ L'enseignement pro

Les ridicules et scandaleuses conditions de correction d'une centaine d'examens différents, soit 22000 copies, que 25 PLP d'un LP parisien ont eu l'honneur et l'avantage de gérer il y a peu, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt : celle-ci est dans l'état de la dévastation forestière amazonienne, et cette autre forêt, c'est l'enseignement pro !

Certes, l'entreprise de démolition n'est pas imputable à l'actuel gouvernement. Cependant, dans le traitement qui a été fait « des ridicules et scandaleuses conditions de correction d'une centaine d'examens différents » dont il a été question plus haut, le ministre, le recteur, le président de Région, la municipalité (le LP concerné est municipal), tous de la même couleur que l'actuel pouvoir, se sont défilés avec une dextérité qui en dit long sur leur implication à défendre l'enseignement pro public !

Le Conseil Syndical National affirme que l'enseignement professionnel public est un outil de progrès dont s'est dotée la Nation en l'instituant au profit d'une jeunesse en difficulté économique, sociale et culturelle, voire sanitaire. C'est pourquoi, il entend que le SNCA e.i.L. Convergence et sa commission ouvrière :

- soient particulièrement vigilants et réactifs à tout ce qui contribuerait à l'affaiblir,
- soient particulièrement en pointe sur tout ce qui permettra de le défendre, de le promouvoir et de **le donner en exemple de démocratie et de réussite scolaire aux autres voies de formation initiale.**

E/ Emplois et rémunérations

Le Conseil approuve ce qui a été déclaré par la secrétaire générale lors de l'audience ministérielle du 27 juin et le tient pour un de ses mandats : **ce dont ont besoin le pays et ses secteurs d'activité, en particulier les services publics et par conséquent l'Education Nationale, ce sont des emplois nombreux, certes, mais surtout des emplois stables et bien payés.**

III – Nouveaux chantiers

A- Remise en cause d'un encadrement institutionnel de plus en plus médiocre

« L'affaire Péderzoli » (2010-2011), au-delà de la personnalité, disons perturbante, sinon perturbée, de l'enseignante qui en fut le centre, a montré qu'au niveau des établissements, non seulement couvait un antisémitisme persistant, souvent alimenté par un antisionisme dont il n'appartient pas au SNCA e.i.L. Convergence de dire s'il est ou non légitime, mais aussi qu'un esprit de délation venu d'âges dont il serait pourtant souhaitable qu'ils fussent révolus, était encouragé par l'encadrement lui-même. Par ailleurs, l'inspection générale, se targuant d'un historicisme grotesque, a fait la preuve, à travers les individus qu'elle a désignés pour mettre au clair (*sic*) cette affaire, que la haute fonction publique n'est pas exclusivement exercée par des « huiles » irréprouchables, intellectuellement et moralement parlant.

Or, si s'avère que **cette médiocrité, alliée à la prétention et à l'inculture, prévaut de plus en plus, et de haut en bas de la hiérarchie des « encadrants »**. Les difficultés, rapidement surmontées par l'intelligence de certains cadres qui font heureusement exception à cette règle et par l'implication de l'Intersyndicale, qu'ont rencontrées récemment les enseignants-coordonateurs de la MGIEN de VERSAILLES ne tiennent qu'à cela. Que dire de l'affaire du lycée René-Cassin, devenu centre d'examen parce que les organisateurs de ces dits examens avaient, dans leur incompétence méprisante (et combien, et à juste titre, méprisable), complètement oublié quelques milliers de candidats de l'enseignement pro ?

Le Congrès dénonce avec force un encadrement académique, de la DASEN départementale au Rectorat, uniquement occupé à fournir de la statistique en fonction des lubies changeantes des équipes ministérielles, ou des rustines inventées par l'IG, **toujours déconnectée des réalités scolaires, de l'intérêt des élèves et des missions qui incombent aux maîtres de l'Ecole de**

la République. Il le dénonce d'autant plus que cette partie de l'encadrement, vouée à des tâches inutiles, coûte fort cher au contribuable et déprécie l'Ecole Laïque.

B/ La refondation de l'Ecole de la République

Il est évident que le SNCA e.i.L. Convergence ne peut que souscrire à cette perspective, même s'il a quelque doute quant à la faisabilité de la chose par un pouvoir politique qui, tout en préconisant le changement, a cependant clairement dit – c'était en février 2012, quand le SNCA e.i.L. Convergence fut reçu par l'équipe de campagne de François HOLLANDE – que « *la rentrée était pliée* », ce qui signifie que la RGPP, la LOLF, faut faire avec ...

Mais le SNCA e.i.L. Convergence souhaite trop ardemment cette refondation pour boudier cette opportunité. Tant au plan national que régional, il doit donc s'impliquer dans le débat.

Le Conseil mandate la direction nationale et la secrétaire générale pour que cette implication se fasse en accord avec le SNEPAG e.i.L. et Action & Démocratie.

C/ « Sens de l'Ecole, sens de la Démocratie »

Le Conseil qui regrette que les *Actes* du colloque de 2002, « *Sens de l'Ecole, sens du métier* » n'aient pu être établis, mais qui garde de cette rencontre un souvenir très fort, mandate la direction nationale et la secrétaire générale pour que soit organisé en 2013 un autre colloque, prolongeant le premier, sous le thème, cette fois, de « *Sens de l'Ecole, sens de la Démocratie* ».

Il lui paraît qu'**une réflexion de ce type va dans le sens de la refondation souhaitée de l'Ecole de la République.**

La motion générale est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale donne la parole à Delphine PANOUILLOT qui lit la motion des personnels administratifs de l'éducation nationale dont le texte est reproduit en pp. 7-8 de ce **BAC**.

Ensuite, la motion est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité : **la commission ouvrière des PAEN est définitivement créée et son/sa secrétaire devient de droit secrétaire national-e du SNCA e.i.L. Convergence.**

Le Conseil Syndical National, ayant terminé ses travaux, se sépare.

** Il y a des personnels déchargés au titre du SNCA e.i.L. Convergence dans les académies de LILLE, NICE, PARIS et VERSAILLES.*

*** Désormais en charge de la DGESCO ...*

**A tous ses adhérents et sympathisants
le SNCA e.i.L. Convergence
présente ses meilleurs vœux pour 2013**

La publication de ce copieux BAC n° 46 était prévue pour la dernière semaine de 2012. Des difficultés techniques rencontrées lors de sa mise en forme en ont décidé autrement. Merci de l'avoir lu quand même !